

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le Vendredi 3 Février 2017,
sous la présidence du Maire : Alain Marzin.

1- **Installation du nouveau conseil municipal :** Suite à la démission de Michèle Jouan ,
élue de la minorité. C'est Jocelyne Louet qui la remplace au sein du Conseil Municipal,
suivant les règles du code général des collectivités .

2- **ALECOB** (agence locale de l'énergie du Centre Ouest-Bretagne),
Présentation par Mrs Aigniel (directeur) et Lebon (animateur).

L'Alecob est une association mise en place par les collectivités dans le cadre du pays COB.
Elle regroupe une équipe de techniciens spécialisés dans la maîtrise énergétique et intervient
auprès des collectivités, mais aussi des entreprises et des particuliers. Soutiens, diagnostics,
conseils, solutions en matière de consommation d'énergies, elle permet des gains substantiels
à ceux qui ont recours à ses services.

Après délibération le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'adhésion (coût
1€ par habitant, contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable chaque année).

3- **Désignation d'un nouveau délégué au CCAS :**

Suite à la démission de Michèle Jouan, le Maire propose son remplacement par Jocelyne
Louet, nouvellement élue au Conseil Municipal.

4- **CCKB : Adoption des nouveaux statuts :**

Les modifications, par rapport à la version en cours, sont essentiellement, formelles à
l'exception de celles relatives au développement économique ou l'intégration des zones
d'activités communales dans le champ de la compétence communautaire entraînera des
conséquences pécuniaires, liées en particulier, à l'évaluation de l'état des voiries et réseaux
et aux dépenses induites par leur remise à niveau.

5- **CCKB : Transfert de la compétence PLU intercommunal. Refus.**

La loi prévoit le transfert aux communautés de communes, la compétence PLU (plan local
d'urbanisme) à compter du 27 Mars 2017, avec une possibilité de refus pour les communes.
En Décembre, les élus communautaires à l'unanimité se sont opposés à ce transfert.
Le Conseil, à l'unanimité refuse donc le transfert de la compétence PLU .

6- **CCKB : Transfert de la zone artisanale :**

Par courrier du 3 Nov 2016, Mr Le Président de la CCKB rappelle le renforcement des
compétences des communautés de communes du fait de la loi Notre.

Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er Janvier 2017, de l'ensemble
des Zones Artisanales communales. La zone artisanale de Pont Rod est ainsi concernée. Par
délibération du 15 Déc dernier, le conseil communautaire avait accepté la cession en pleine
propriété des biens des domaines public et privé de la commune.

Etant précisé que le pont bascule et son accès resteront dans le domaine communal et feront
l'objet d'un document d'arpentage.

Concrètement la CCKB assurera le financement des investissements éventuels (voirie,
réseaux) ainsi que l'entretien des biens considérés. La cession se faisant à l'€ symbolique.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'acte administratif, à l'unanimité.

7- **Convention tripartite pour le financement d'emploi associatif :**

Pour mémoire, l'emploi de conservateur et animateur des « Jardins de Kervézennec » est
un emploi tripartite, c.a.d financé par 3 partenaires (Département, Commune et Association
des Jardins). La commune verse chaque année une subvention de 8000€ pour payer son 1/3
et une autre subvention de 6000€ pour aider les Jardins à payer leur 1/3.

Récemment le Département a remis en cause son dispositif de soutien aux emplois associatifs

et étudié l'objet et l'intérêt de chacun de ses emplois. Beaucoup d'entre eux n'ont pas été renouvelés .

Concernant l'emploi des Jardins, le Département a annoncé renouveler son financement, sous condition que la commune maintienne la subvention à l'emploi.

Avis favorable du Conseil Municipal pour la reconduction de l'aide et autorise le Maire à signer la convention tripartite.

8- Aménagement de sécurité des entrées de bourg : (Demande de subvention DETR).

Fin 2016, le cabinet Horizon et Paysages à présenté les différentes esquisses d'aménagement pour les 3 entrées d'agglomération. Celles-ci ont été étudiées début Janvier avec l'assistance de l'Adac.

Pour chaque entrée une proposition à été retenue, l'avant projet définitif sera présenté en Mars/Avril par le cabinet Horizon ,après validation de l'ATD.

Un avant projet provisoire chiffré à été présenté afin de déposer une demande de subvention DETR.

Estimation : Route de Paule:209.225€ ht

Route de Tébrivan : 118.250€ ht

Route de Rostrenen:149.510€ ht

Total : 476.985€ ht

Subvention possible : 35% = 167.000€ environ.

Financement : subventions, autofinancement, solde par 8emprunt.

Avis favorable du Conseil Municipal.

9- Budget Communal : amortissement 2017.

L'amortissement ne se fait que sur les dépenses « réseauxSde,extensions,rénovations foyers » et se réalise sur 5 ans.

Le montant des travaux 2016 s'élève à 35.090,51€(soit 7.018,10€ sur 5ans)

En 2017,le montant de l'amortissement est de 18.506,13€

Avis favorable du Conseil Municipal.

10 – Budget assainissement par égouts : (amortissement 2017).

Suite aux travaux d'extensions en 2016,le montant à amortir est de 80.335,19€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

11- Extension du Cabinet Médical : Avenant.

Les travaux sont en phase d'achèvement. Il a été demandé un devis à l'entreprise titulaire du lot menuiseries extérieures, pour une rehausse en bois sur le muret séparatif coté ouest .

Montant de ces travaux : 2.192,50€ ht.

L'arrivée du 3ème médecins devrait se faire début Mars.

Avis favorable du Conseil Municipal.

12- Travaux de maintenance de l'éclairage public : SDE.

Changement d'une prise ,route de Rostrenen ,montant des travaux:130€ ; 60% sont à la charge de la commune soit : 78€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

13- Ventes de parcelles communales.

La commune est saisie d'une demande d'acquisition foncière dans le village de « Quilliou Suzanne ». Il s'agit des parcelles : section ZR no 27 pour 89a60ca et ZO no27 pour 27a30ca

Avis favorable du Conseil Municipal sur le principe de la vente.

14- Questions et info diverses :

Le règlement intérieur cantine donne globalement satisfaction.

Un règlement intérieur ,pourrait aussi être mis en place durant les TAP.

Cimetière :

La procédure relative aux sépultures en terrain commun,avance bien.

Sur 250 tombes ,112 ont pris une concession.

44 abandons fermes(c.a.d emplacements à récupérer).

Vestiaires :

Les travaux sont finis. La commune attend l'avis écrit, favorable de la commission de sécurité.

Une journée « portes ouvertes » des bâtiments communaux pourrait être organisée durant le printemps, avec la visite du complexe Kerfers

Des vestiaires , et aussi de l'Ehpad.Ty Maël.

Un appel est lancé , afin de donner un nom à l'école publique, n'hésitez pas a déposer en mairie votre proposition.